

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :  
**GBI Good Governance UCITS**

Identifiant d'entité juridique :  
**969500W145IYSKC2MX88**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?** [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente les investissements durables]

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <b>Oui</b>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Parce que la Gouvernance est à l'origine des choix environnementaux, sociaux et sociétaux, le produit financier GBI Good Governance UCITS privilégie les 100 émetteurs de l'indice S&P 500 les mieux notés en la matière (concept anglo-saxon de *Stewardship*).

La méthode consiste à appliquer un filtre systématique basé sur du « *Natural Language Processing* » (traitement naturel du langage), modèle développé par le Professeur Didier Cossin, permettant de classer les émetteurs de l'univers d'investissement restreint en fonction des caractéristiques de leur pratique en matière de gouvernance, telle qu'elle ressort des informations *ad hoc* publiées annuellement par lesdits émetteurs à travers le rapport 10-K, document d'information annuelle en droit américain enregistré auprès de la SEC (US Securities and Exchange Commission).

Les caractéristiques sociales promues par ce fonds sont :

- La volonté de promouvoir une bonne gouvernance et d'assumer des responsabilités ;
- La motivation pour une plus grande réussite et un plus grand bien social ;

- L'engagement à protéger l'avenir dans une perspective à long terme ;
- L'attention portée aux clients ;
- La capacité à gagner la confiance des collaborateurs
- La propension à agir de façon harmonieuse envers les parties prenantes ;
- L'art dans la conduite de la gouvernance et dans la direction de l'entreprise dans un but positif ;
- Le sentiment de bien-être positif pour promouvoir une vision d'avenir ;
- Le sentiment d'appartenance et d'identification à l'entreprise ;
- La capacité d'innovation et de créativité ;
- L'approche proactive et anticipatrice de la gestion des risques ;
- L'approche conservatrice et prudente en matière d'endettement financier.

En effet, nous sommes convaincus qu'une entreprise qui se préoccupe de ses parties prenantes (salariés, clients, environnement, fournisseurs...) crée de la valeur à long terme sur les plans financiers, sociaux et environnementaux.

L'analyse des critères & risques ESG et des informations financières des émetteurs est réalisée annuellement sur la base de ces rapports 10-K publiés chaque année. Les données remontées et analysées par notre prestataire spécialisé Green Blue Invest nous permettent de mettre en œuvre les changements nécessaires dans l'allocation du portefeuille. Il est à noter qu'en amont de ce filtre, nous excluons de notre univers d'investissement les entreprises en contradiction avec nos principes (tabac, armement et industrie des énergies fossiles). Ainsi, le suivi ESG annuel nous permet de classer et de ne retenir que les 100 meilleures valeurs au sein de l'ensemble des sociétés faisant partie de l'indice S&P500. Notre modèle essentiellement quantitatif utilisant des données statistiques et historiques nous permet de mesurer et d'atteindre les exigences minimales en matière de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance promus par le fonds.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

L'indicateur de performance de durabilité est le *Stewardship* score : 3/3 pour l'ensemble des positions en portefeuille.

Dans la mesure où la durabilité reflète des pratiques de bonne gouvernance, la performance de l'indicateur de durabilité a été de 3 sur une échelle de 3 en 2022 et en 2021 (année de création du fonds).

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

2022 : 3/3

2021 : 3/3

2020 : Non applicable

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Non applicable

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les principales incidences négatives prises en considération par le fonds ont été filtrées dans le processus d'investissement. Le processus a été le suivant :

1. Exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication du tabac, des armes controversées et dans la production et l'extraction du charbon.
2. Sélection des entreprises devant relever d'un *Stewardship score* minimum, attribué selon une méthode quantitative. Afin de déterminer si un investissement était éligible, les indicateurs des principales incidences négatives de l'investissement ont été pris en compte tels que les mots clés suivants : *accusations, accused, accuses, alienated, allegations, collusion, controverses, courtroom, non qualified, replaced, uncommitted, overnight, retention...* Lorsque l'incidence négative est considérée comme significative, l'entreprise obtient un score faible et par conséquent, n'est pas sélectionnée.

A ce jour, n'étant pas en mesure de quantifier les principales incidences négatives en matière de durabilité, le prospectus et le rapport annuel du fonds précisent la non prise en compte de ces principales incidences négatives.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Au 31/12/2022	MICROSOFT CORP (US5949181045)	Software	7.83%	US
	APPLE (US0378331005)	Technology Hardware, Storage	6.00%	US
	UNITED HEALTH GROUP (US91324P1021)	Healthcare	5.23%	US
	PROCTER AND GAMBLE (US7427181091)	Household products	4.97%	US
	MASTERCARD (US57636Q1040)	IT services	4.58%	US
	AMAZON.COM INC (US0231351067)	Internet & Direct marketing	4.38%	US
	PFIZER INC. (US7170811035)	Healthcare	4.01%	US
	THERMO FISHER (US8835561023)	Life Sciences Tools & Services	3.05%	US
	COSTCO WHOLESALE (US22160K1051)	Hypermarkets & Super Centers	2.75%	US
	CISCO SYSTEMS (US17275R1023)	Communications Equipment	2.67%	US

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

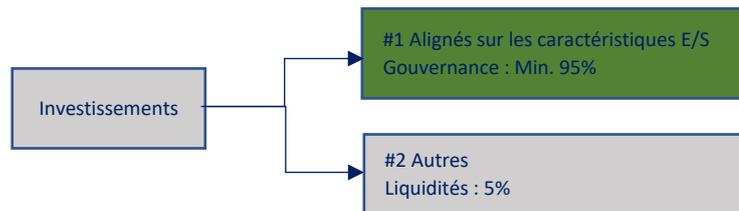


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

95% des actions américaines de l'indice S&P500 ont fait l'objet d'une analyse « G » - après exclusion des secteurs tabac, armement et charbon - et étaient donc alignées avec les caractéristiques environnementales et sociales induites. Les 5% restants étant des liquidités.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés principalement dans les secteurs suivants :

1. Matériel technologique, stockage ;
2. Logiciels ;
3. Produits ménagers ;
4. Soins de santé ;
5. Internet et marketing direct.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

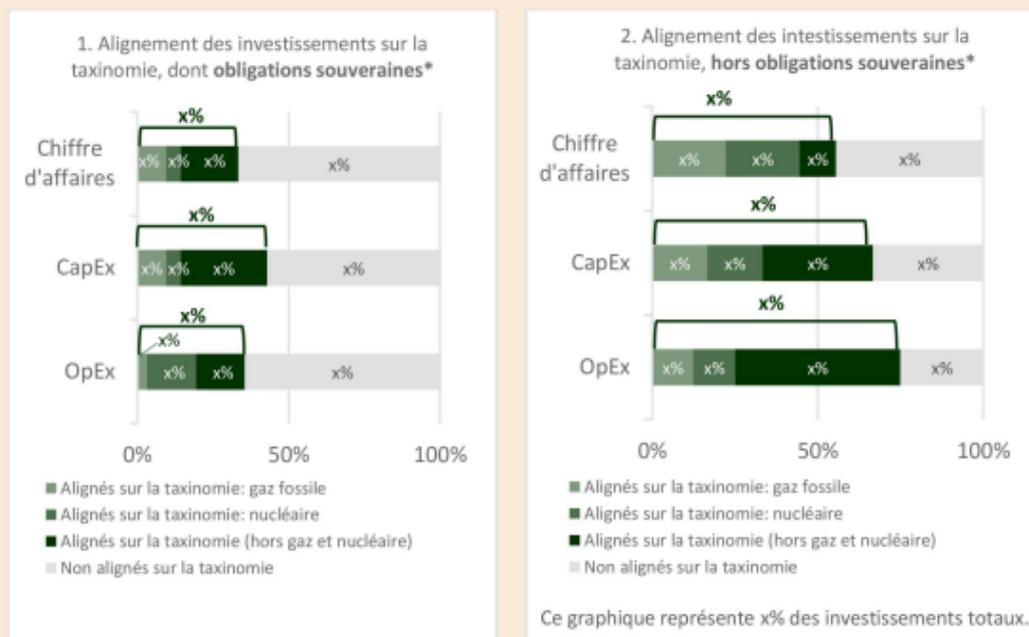
- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion minimale d'investissements du fonds dans des activités économiques durables sur le plan environnemental et alignées sur la taxinomie de l'UE était de 0%.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 0% des actifs du fonds

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » étaient des liquidités. Leur finalité était de palier aux éventuels rachats de parts du fonds. Les garanties environnementales ou sociales minimales ne s'appliquaient donc pas à ces liquidités.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, Rcube Asset Management a sélectionné les valeurs avec les meilleurs *Stewardship score*.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable